

*Service du renseignement de sécurité*

Comme le faisait remarquer dans son exposé de ce matin l'honorable solliciteur général (M. Kaplan), ce projet de loi représente pour le Service canadien du renseignement de sécurité une réorientation de toute première importance. Cette réorientation vise deux grands buts, deux grands objectifs. Le premier, celui d'assurer le fondement législatif de ce système, et le deuxième tout aussi important, celui d'établir un équilibre juste et pragmatique entre la protection et la sécurité nationale et les libertés individuelles. Il y a près de 15 ans, monsieur le Président, les membres de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, Maxwell McKenzie, Yves Pratte et l'honorable M. J. Caldwell, ont déclaré dans le rapport qu'ils ont rendu public, ce qui suit: «La nécessité des pratiques de sécurité découle principalement du fait que l'État a le devoir de protéger ses informations, ses institutions et sa politique contre l'espionnage, l'indiscrétion, la subversion et l'ingérence clandestine. L'histoire démontre qu'effectivement les tentatives d'espionnage, de subversion, d'ingérence clandestine ont toujours existé. De telles activités se reproduisent d'ailleurs à l'heure actuelle, avec ou sans succès, mais elles continueront sans doute de se produire d'une façon ou d'une autre aussi longtemps que les relations internationales seront basées sur l'existence d'États souverains».

Douze ans plus tard, la Commission McDonald, au tout début de son rapport, a exposé les mêmes menaces que celles décrites par la Commission McKenzie. A cet effet, d'ailleurs, à propos des activités des agents des puissances étrangères, cette même Commission McDonald déclarait ceci: «Ces activités n'ont pas diminué, même si depuis des années notre pays n'est pas en guerre, et malgré l'atténuation des tensions internationales liées à ce que les plus optimistes appellent la détente Est-Ouest. Bien au contraire, puisque ces dernières années non seulement le nombre d'organismes de renseignement étrangers a-t-il augmenté, mais de plus en plus cherche-t-on à s'en servir contre le Canada, tant pour obtenir des renseignements que pour influencer sur le cours des politiques canadiennes.»

Des études nombreuses et minutieuses et les débats publics qu'a suscité depuis une quinzaine d'années la question des besoins du Canada en renseignements de sécurité n'ont cessé de sensibiliser le public et le gouvernement sur la complexité toujours croissante des menaces à la sécurité du Canada. Les rapports auxquels je faisais référence précédemment, ceux des deux commissions royales, ont montré d'une façon évidente la réalité bien triste mais indéniable de la vie au sein de la communauté internationale moderne.

J'aimerais aujourd'hui, monsieur le Président, traiter plus particulièrement de deux aspects. En premier lieu, je voudrais parler du terrorisme international, et en deuxième lieu, de ce que l'on appelle les transferts de technologie. Ces deux aspects font ressortir la complexité sans cesse croissante de la menace sur le plan du renseignement de sécurité, et la nécessité pour les organismes de sécurité d'y répondre au moyen de méthodes beaucoup plus raffinées et surtout plus efficaces.

De toute évidence, l'explosion technologique des 30 dernières années a eu un effet extrêmement profond sur la qualité de la vie de la société occidentale. Nous le sentons dans la vie quotidienne, comme tous les honorables députés le savent; notre capacité de défense et celle de nos alliés de l'OTAN dépendent de plus en plus de nos compétences en matières technologiques.

Malgré les nombreuses restrictions imposées sur l'exportation de ces compétences, une bonne partie de notre savoir-faire se retrouve dans les pays du bloc de l'Est et là, on l'utilise presque exclusivement à des fins militaires.

D'ailleurs, un certain nombre d'articles et de livres ont récemment été publiés sur ce sujet. A titre d'exemple, je me permettrai de citer *The Falcon and the Snowman*, qui expose en détail les méthodes employées pour accomplir ces transferts de technologie carrément illicites. Plusieurs cas d'activités de ce genre se sont également produits au cours des dernières années, et avec votre permission, monsieur le Président, j'en énumérerai quelques-unes.

En tout premier lieu, qu'il me soit permis de relater à la Chambre qu'en 1982, un représentant commercial soviétique a été expulsé du Canada parce qu'il avait secrètement offert à un homme d'affaires canadien une somme très importante pour l'achat de technologies de diffusion restreinte dans le domaine des fibres optiques, et ce en déclarant qu'il pouvait contourner les règlements canadiens en matière d'exportation.

Voici un deuxième exemple: il s'agit du cas des trois agents de renseignement soviétiques qui se sont servis du Canada comme lieu de rencontre sûr pour obtenir d'un ingénieur américain des renseignements carrément secrets sur les moyens militaires de nos voisins, les États-Unis. Pour ce faire, ils ont eu recours à toute une gamme de méthodes et de matériel d'espionnage traditionnels. Ces agents, dis-je, ont également été expulsés du Canada.

Et, finalement, comme troisième exemple, pas plus tard qu'en septembre dernier, deux diplomates soviétique en poste à Montréal ont été déclarés *personae non gratae* pour avoir tenté d'obtenir de la haute technologie extrêmement secrète.

Je pense, monsieur le Président, que ces trois exemples sont des exemples extrêmement éloquentes qui prouvent, hors de tout doute, à quel point nos secrets technologiques sont vulnérables et doivent être protégés. Ces exemples nous font également voir la nécessité d'intervenir dans les meilleurs délais.

Le deuxième point dont je voudrais traiter est celui du terrorisme international, et dans l'introduction de sa discussion sur cette menace pour la sécurité du Canada, la même Commission McDonald écrivait, et je cite ce qui suit: L'internationalisation des activités terroristes depuis la fin des années soixante a considérablement aggravé cette menace à la sécurité du Canada. Fait très intéressant à noter, la Commission royale d'enquête sur la sécurité n'a même pas fait mention de cette menace dans ce rapport de 1968. Il faudrait être bien présomptueux pour prédire la disparition éventuelle de la menace terroriste, car le fanatisme politique, au lieu d'être à la baisse, est de plus en plus à la hausse et, malheureusement, la technique moderne permet souvent à quelques poignées d'individus de menacer des populations entières. La protection contre le terrorisme demeurera encore longtemps et sans l'ombre d'un doute un objectif parmi les plus importantes des mesures de sécurité. Partout dans le monde, le nombre des incidents terroristes a augmenté d'une façon dramatique ces dernières années. Et le Canada, comme beaucoup de pays, n'a pas été épargné. Ainsi des terroristes arméniens ont revendiqué la responsabilité de quatre attentats à la bombe, de deux tentatives d'extorsion et de deux tentatives d'assassinats de diplomates turcs à Ottawa dont l'une, comme on s'en souviendra tous, a malheureusement réussi.